



www.eragny.fr

facebook.com/eragny

LA VILLE D'ÉRAGNY-SUR-OISE RECRUTE

Située sur la Rive gauche de l'Oise, à 30 km au nord-ouest de Paris, elle est membre de la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Elle fait aussi partie de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Le Département Petite Enfance met en place un accompagnement spécifique des parents et des futurs parents dans la recherche d'un mode de garde adapté aux besoins de chacun, accueil à domicile ou au sein d'une des structures municipales régulier ou occasionnel.

2 ASSISTANTS MATERNELS (H/F)

Pour la direction de l'Éducation de la Culture et des Jumelages
Département Petite Enfance

Placé sous l'autorité de Directrice de la Crèche Familiale, vous créez et mettez en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants, et vous participez à leur éducation dans le respect des demandes des parents, en collaboration avec la direction de la crèche familiale.

MISSIONS :

- Créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Participer à l'éducation de l'enfant en cohérence avec les demandes des parents
- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Élaborer et mettre en place des activités pour les enfants au domicile
- Participation aux ateliers mis en place pour les enfants au sein de la Maison de la Petite Enfance
- Mettre en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène
- Travailler avec l'équipe de la crèche

PARTICULARITÉ DU POSTE :

- Amplitude d'ouverture de la crèche du lundi au vendredi 7h00 – 18h30
- Horaires variables selon les besoins des familles
- Accueillir les personnels de la crèche et les professionnels du Conseil Général au domicile
- Participer aux réunions de service, aux réunions avec la psychologue et à certaines manifestations en soirée
- Congés à prendre pendant les périodes de fermeture de l'établissement et nécessités de service
- Activité soumise au contexte local de l'offre et de la demande d'accueil d'enfants
- Adhésion à la charte des assistantes maternelles mise en place par la collectivité

COMPÉTENCES ET QUALITES REQUISES :

- Connaissance du jeune enfant et de son développement, aptitudes éducatives envers de jeunes enfants
- Connaissance des matériaux et matériels utilisables par les enfants
- Connaissance des jeux et activités
- Connaissance des normes sanitaires et d'hygiène et connaissance des règles de base de diététique
- Capacité à s'ouvrir à l'extérieur (bibliothèque, ludothèque, parc, sorties et fêtes organisées par la direction de la Crèche Familiale...)
- Savoir écouter, respecter les consignes des parents et rendre compte des événements d'une journée
- Savoir s'organiser familialement selon les nouvelles contraintes liées à l'accueil
- Faire preuve d'autonomie dans l'exercice de la profession sans l'aide d'un tiers
- Pouvoir s'adapter aux milieux sociaux et culturels différents
- Savoir travailler en partenariat et s'inscrire dans un environnement professionnel (collègues, parents, responsables hiérarchiques...)

PROFIL SOUHAITÉ :

- Détenir l'agrément pour l'accueil d'enfant à titre non permanent délivré par le Conseil Départemental
- Disposer d'un logement adapté et sécurisé sans animaux dangereux
- Maîtrise orale de la langue française obligatoire et maîtrise de la lecture recommandée
- Absence de mention sur le casier judiciaire interdisant l'accueil de mineurs (y compris tous les membres de la famille)
- Conditions de santé compatibles avec la profession

Adresser candidature CV et LM à
Monsieur le maire Mairie d'Éragny 95610 Éragny-sur-Oise
ou candidature@eragny.fr